

La Liberté de se rassembler criminalisée

Le 11 mai 2020, au sortir du 1er confinement, le gouvernement autorisait les activités « normales » mais maintenait l'interdiction des manifestations à + de 10 ...

A Millau, le 12 mai, 150 personnes sont rassemblées (respectant les gestes barrière préconisés dans les supermarchés) afin de défendre la liberté de manifester et de dire la nécessité de se mobiliser.

- Arrêter la fermeture des lits dans les hôpitaux,
- dénoncer l'exploitation sans limite de la nature,
- ouvrir les lieux de culture jugés « non essentiels »,
- dénoncer la précarité, la situation des artisans, le pouvoir d'achat des salariéEs au chômage partiel, le recours juridique sur les libertés ...

Au lieu d'applaudir chacun chez soi sur son balcon, nous avons voulu défendre, rassembléEs, le droit de porter nos causes.

Mais sur la base de la "vidéo-protection" de la Ville de Millau - Aveyron -, une cinquantaine de manifestants ont été vidéo-verbalisé pour avoir manifesté. Sans aucune intervention des policiers présents. Sans contrôle d'identité, sans avertissement et sans sommation !

La moitié a refusé de payer et a saisi la justice. Millau est entré ainsi dans un [Rapport d'Amnesty International](#).

22 personnes sont convoquées au Tribunal de Rodez le 4 mai prochain à 14 h.

Le Conseil d'Etat a alors re-cadré le Gouvernement ! Rappelant que la liberté de manifester est une liberté fondamentale.

Mais la Police s'entête, tergiverse, double les amendes, multiplie les fautes techniques et par là, vise à interdire toute critique sociale en criminalisant les militantEs.

Nous sommes bien décidés à aller jusqu'au bout des recours si nécessaire ...

Le 4 mai prochain, à 14 h, au Tribunal de Rodez, toutes celles et tous ceux qui se sont organisés pour que la Justice soit saisie pourront s'exprimer et dénoncer le prétexte de l'épidémie pour réduire au silence et à la soumission.

Le CSIDS*

N'hésitez pas à relayer cet appel auprès de vos amiEs, contacts, etc...

Se défendre devant la Justice a un coût :

Les avocats et les déplacements restent à charge de ceux et celles qui veulent défendre les libertés publiques et l'article 19 de la Déclaration des Droits de l'Homme.

Vous pouvez, vous aussi, aider les personnes citées à comparaître ...

Quelque soit le montant, à partir d' 1€, toute aide nous sera utile.

Envoyez vos dons à :

CSIDS - AmendéEs de Mai

11 Rue Alsace Lorraine

12100 Millau

Le CSIDS*, Comité de Soutien aux Inculpés du Dialogue Social

csids.amdemail@protonmail.com

(le Comité existe depuis 2014 suite à l'arrestation d'un technicien du spectacle pendant une manifestation. Le CSIDS s'est mobilisé de nombreuses fois depuis pour aider des citoyen.ne.s en difficulté devant la justice parce qu'ils avaient participé à des manifestations pacifiques)